

Les dispositifs d'aide aux collectivités en matière de lecture publique : règlement

Tout projet ayant une dimension de dynamique locale et/ou intercommunale, ayant un intérêt communautaire, pensé en termes de services à rendre aux publics

L'animation

Nature et objet de l'aide

Soutien des actions culturelles de promotion du livre et de la lecture publique à rayonnement intercommunal ou sur le territoire d'une UTLP.

Bénéficiaires

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou commune : médiathèque intercommunale, bibliothèque municipale, bibliothèque municipale avec gestion déléguée

Critères d'éligibilité

EPCI à compétence culturelle avec projet de développement de lecture publique.
Budget dédié à l'animation

Critères de recevabilité

Présentation de l'animation envisagée
Possibilité de présenter une demande tous les 5 ans.

Modalités d'intervention du département

Subvention : fixée à 25%, avec un plafond de 2 000 € HT

Assistance conseil

Accompagnement du projet

Pièces à fournir et délais

Délais: Dépôt du dossier complet : 1^{er} octobre pour l'année suivante.

Pièces à fournir : formulaire de demande d'aide

Pièce justificative

Le règlement s'effectuera sur présentation de la facture et du retour de la demande de versement de la subvention, à présenter au plus tard le 1^{er} décembre suivant l'année de réalisation